



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2939**

commune (s) : **Givors**

objet : Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'une maison située 6 rue des Tuileries sur la parcelle cadastrée AL 124

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2939**

commune (s) : GIVORS

objet : **Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'une maison située 6 rue des Tuileries sur la parcelle cadastrée AL 124**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

La Ville, par lettre du 4 octobre 2018, avait fait part de sa volonté d'acquérir ces biens et a demandé que la Métropole exerce son droit de préemption, pour son compte.

Ainsi, par arrêté n° 2018-11-26-R-0851 du 26 novembre 2018, la Métropole de Lyon a préempté pour le compte de la Ville de Givors, auprès de monsieur Marc Berger, des biens immobiliers situés 6 rue des Tuileries.

En effet, le tènement en question est situé dans un secteur où sont recensés d'importants fonciers mutables pour une surface de totale de 1,5 ha. Ce secteur délimité par l'autoroute A47 au sud, la rue Liauthaud au nord et les voies SNCF à l'est et à l'ouest est constitué d'anciens tènements d'activités économiques. La maîtrise foncière de ce tènement par la collectivité permettra à la Ville de mener à bien son projet de requalification du site et d'accueillir de nouvelles activités économiques.

Il est donc proposé, par la présente décision, l'approbation de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement contractée entre la Métropole et la Ville, permettant la revente à cette dernière des biens acquis par préemption.

II - Désignation des biens revendus

Les biens préemptés consistent en une maison d'habitation élevée sur 2 niveaux, ainsi que la parcelle de terrain cadastrée AL 124, d'une superficie de 2 182 m², sur laquelle elle est édifiée.

III - Condition de la revente

Aux termes de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement, la Ville de Givors s'engage d'une part à racheter à la Métropole les biens libres de toute location ou occupation, au montant de la préemption, soit 216 500 €, et d'autre part, à rembourser à la Métropole l'ensemble des frais engagés par elle dans le cadre de la préemption, y compris les éventuels frais de contentieux ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 14 novembre 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 216 500 €, à la Ville de Givors, d'une maison d'habitation de 2 étages, située 6 rue des Tuileries à Givors, sur la parcelle cadastrée AL 124, d'une superficie de 2 182 m², dans le cadre d'un projet de requalification et d'accueil d'activités économiques.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 216 500 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.